

Sud et de recourir à d'autres moyens pour favoriser le démantèlement de l'apartheid. Le Canada croit que l'approche retenue par le Commonwealth produit des résultats et, dans cette optique, je voudrais ce soir vous faire part des nouvelles initiatives que le Canada entend prendre pour élargir et intensifier l'application des sanctions.

- Le gouvernement rendra plus stricte l'interdiction de passer des marchés publics avec des sociétés appartenant en majorité à des intérêts sud-africains. Cette interdiction s'appliquera désormais

- 1) aux subventions, aux contributions et aux ventes, et notamment à l'aide publique accordée dans le cadre de programmes de développement régional
- 2) aux ventes à tous les clients d'Afrique du Sud, sauf pour des raisons humanitaires ou pour nous permettre d'agir en Afrique du Sud
- 3) aux sociétés d'État, ce qui, par exemple, mettra effectivement un terme aux ventes de soufre effectuées par Pétro-Canada.

- Il n'y aura aucun accroissement des crédits accordés pour le commerce avec l'Afrique du Sud.

- L'interdiction de vendre des articles de haute technologie figurant sur la Liste de marchandises d'exportation contrôlée sera étendue aux utilisateurs finals du secteur privé d'Afrique du Sud.

Je voudrais aussi annoncer quatre initiatives visant à renforcer concrètement l'appui donné aux efforts pacifiques de lutte contre l'apartheid :

- Dans la période qui nous sépare de la prochaine réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, le gouvernement du Canada consacrera 2,4 millions de dollars à promouvoir le dialogue entre les Sud-Africains - par des subventions versées aux organisations concernées - ainsi qu'à contrer la censure et la propagande, comme il l'a annoncé à Toronto.

- Il contribuera à la lutte contre la censure en Afrique du Sud par une subvention de 30 000 \$ au Groupe d'action contre la censure en Afrique du Sud.

- Il versera 50 000 \$ au fonds de défense des médias, afin d'aider les médias sud-africains dans leur lutte contre les règlements sur la censure.